

Procédure Normalisée de Fonctionnement

TITRE : RÉGIE ET SOINS DES POULES SOYEUSES	NUMÉRO : A-18
DESTINATAIRES : Usagers	VERSION 1 : 30.06.2013 VERSION 5 : 20.05.2016
ÉMISE PAR : Sophie Godde, étudiante au doctorat CORRIGÉE : Normand Lapierre, T.S.A.	CIPA :
APPROUVÉE PAR : Manon St-Germain, vétérinaire et directrice	DATE : 23 juillet 2013
BUT : Préciser la provenance et les soins reliés à l'hébergement et au bien-être des poules.	

ACQUISITION DES POULES

1. Coordonnées du fournisseur :

Éleveur de poules reconnu partout en Amérique du Nord : M. Bernard Desourdy
 Adresse : 1247 Émileville, Saint-Pie, J0H 1W0
 Téléphone : 450-772-2915

2. Âge à l'achat

- a. Les poules auront environ 12 semaines lors de l'achat. Non vaccinées. Vermifuge à venir.
- b. 3 poules pour effectuer les prétests, puis les poules arriveront par groupes de 3 ou 6, espacé de 3 à 6 semaines.

3. Coordonnées du vétérinaire :

Dr Sylvain Benoît
 Adresse : 294 Rang Bord De L'eau O., Yamaska, QC J0G 1W0
 Téléphone : 450 789-3005

SOINS

Note : les soins qui seront procurés aux poules ont été recommandés par l'éleveur M. Desourdy.

A. Alimentation

- 1. Mélange de graines spécialement préparées pour les poules, selon des proportions calculées par M. Désourdy. Ce mélange s'achète à la meunerie Nutrition animale St-Pie, 59 rue Roy, St-Pie, J0H 1W0.
- 2. 25kg/mois sont nécessaires pour nourrir 16 poules. Les poules sont nourries à volonté.
- 3. Ajout de maïs à la préparation de graines à l'approche de l'hiver et durant toute cette saison (apport de gras supplémentaire).

B. Santé

1. Tous les jours, les poules seront observées afin de détecter des signes de maladie ou de faiblesse :
 - a. Plumage terne
 - b. Anorexie
 - c. Posture prostrée
 - d. Secoue souvent la tête : signe de présence de parasites (poux)
 - e. Région inguinale gonflée (signe de rétention d'œufs)
2. L'eau des abreuvoirs sera changée chaque jour. L'eau potable du robinet sera utilisée.

C. Quarantaine

1. À leur arrivée, évaluation de l'état de santé général des poules. Elles seront installées dans un enclos intérieur, à plusieurs mètres à part des poules déjà présentes.
2. Une période d'acclimatation de 7 jours, servant également de quarantaine, précédera une première phase expérimentale durant laquelle elles seront hébergées dans l'enclos d'arrivée.
3. Si elles ne développent pas de signes cliniques durant cette période, elles seront intégrées au reste des poules.
4. Suite aux expériences, les poules seront intégrées dans le poulailler extérieur jusqu'à l'hiver.
5. S'il y a présence de poux, la poule sera traitée avec un vermifuge et le poulailler entièrement nettoyé et désinfecté (voir P.N.F. **E-17. ENTRETIEN DES ENCLOS DES POULES DOMESTIQUES**)

D. Isolement

1. Une cage (1m x 60cm x 60cm) est prévue pour isoler un animal qui présenterait des signes cliniques ou qui devrait pour d'autres raisons (agressions, etc...) être isolée des autres.
2. 2 enclos de 1,5m x 1,5m seront également disponibles la plupart du temps.

E. Hébergement

1. Extérieur :
 - a. 1 poulailler de 2,5m x 2,4m x 2m (hauteur)
 - b. 1 enclos sécurisé (fine clôture, sol en béton) de 3,5m x 5,9m avec toit
 - c. Éventuellement 1 espace clôturé de 3m x 5m sans toit situé dans l'herbe
2. Intérieur :
 - a. 4 enclos de 1,5m x 1,5m x 2m (hauteur) qui peuvent se souder pour former un seul enclos de 9m² situés dans un garage. Une partie du garage sera isolé pour l'hiver si les expériences ne sont pas finies d'ici le début de l'hiver.